

# Trois ans ferme pour avoir causé un accident mortel

Les occupants du véhicule en cause s'étaient éclipsés après avoir percuté un quadragénaire, tué sur le coup dans les quartiers Nord, en décembre 2021

C'est la voiture qui a appelé les secours. Pas ses occupants. Ce 10 décembre 2021, à 3h44 du matin, une Golf de location émet un appel de détresse automatique après avoir subi un choc frontal sur le chemin de Sainte-Marthe (14<sup>e</sup>). Lorsque les marins-pompiers arrivent, 10 minutes plus tard, ils découvrent une scène de chaos. Un homme, le conducteur d'une autre voiture, une Mégane, gît inanimé sur la chaussée. C'est son badge qui permet de l'identifier. Il s'agit d'un ingénieur de 46 ans qui se rendait à son travail. Il est mort sur le coup.

Un peu plus loin, les occupants de la Golf ont disparu. Sauf un jeune homme, qu'une fracture du fémur a cloué sur place. La scène a été filmée par une caméra de vidéosurveillance de la ville. Plein cadre, malgré la pluie battante de cette nuit de décembre. Elle va éclairer les enquêteurs, qui s'affairent, sur commission rogatoire, à retrouver les fuyards.

La Golf, louée sous un nom d'emprunt, roulait à près de 95 km/h dans une zone limitée à 50. Mais dans une courbe, elle s'est soudain déportée et a heurté de plein fouet la Renault qui circulait dans le sens opposé. Trois personnes ont fini par s'extraire de l'habitacle, péniblement,



Par une nuit pluvieuse de décembre 2021, la Golf des prévenus avait quitté sa voie et percuté un automobiliste de 46 ans. /PH. M.S.

blement, par les portes passager. Avant de s'éclipser.

## Voiture sans chauffeur

La vidéosurveillance de l'agence de location permet d'identifier trois personnes, Rayan, Zayad et Kevin, grâce à la reconnaissance faciale. Tous sont déjà connus de la justice, notamment pour des faits de trafic de stupéfiants (Kevin, dont le rôle se limite à payer la location, a depuis été tué dans un règlement de comptes).

Le soir de l'accident, il y a un autre homme à bord de la Golf, Djamaldine, également âgé de 19 ans. Aucun n'a le permis,

mais à les entendre, aucun ne se trouvait au volant au moment de l'accident.

Plus d'un an après les faits, face au tribunal correctionnel qui juge, ce mardi, Rayan, Zayad et Djamaldine (le passager blessé n'est pas poursuivi) les positions n'ont pas varié.

Tous étaient à bord, mais à l'heure de désigner le conducteur, chacun regarde ses pompes. Ils sont poursuivis pour non-assistance à personne en danger, mais Zayad, qui comparait détenu dans le cadre d'autres affaires est aussi jugé pour homicide involontaire. Son ADN a été retrouvé sur l'air-

bag conducteur. "Donc, tout le monde était à l'arrière... On peut tout nier dans la vie, mais il y a des jours où c'est bien d'assumer", s'agace la présidente Delorme. Pas moins consterné, le procureur Chafai requiert de la prison ferme et le mandat de dépôt, même pour les deux prévenus libres à la barre.

Mais pour M<sup>me</sup> Lauraire, Nieto et Bouguessa, en défense, la non-assistance à personne en danger ne tient pas. Parce qu'on entend plusieurs prévenus en fond, sur l'appel aux secours d'un témoin arrivé peu après sur les lieux de l'accident. Mais aussi parce que la victime a été tuée sur le coup.

Le tribunal prononce finalement la relaxe pour la non-assistance à personne en danger, mais condamne Zayad à 3 ans de prison pour homicide involontaire. Rayan écope néanmoins de trois mois ferme et voit un précédent sursis révoqué pour la prise du nom d'un tiers, lors de la location de la voiture. Une peine qu'il purgera sous bracelet électronique.

Restent les dommages et intérêts, fixés lors d'une prochaine audience. Et l'impression, pour la partie civile, que cette nuit-là, l'ordinateur de bord de la Golf a fait preuve de plus d'humanité que ses passagers.

Florent BONNEFOI